

SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 11 septembre 2018
2. Urbanisme :
 - point sur le chantier de l'école élémentaire
 - devis pour le mobilier de la nouvelle classe de l'école élémentaire
 - déplacement d'un poteau téléphonique de la Rue de Matzenheim
 - point sur le chantier de l'emplacement réservé
 - point sur les DIA
 - Mérule Place de l'Eglise
3. Commission culturelle : maisons fleuries
4. Personnel communal : avancement de grade
5. Finances :
 - bulletin municipal : devis
 - décision modificative du Budget Primitif 2018 N°1
6. Divers

Secrétaire de séance : Anny RIEGEL-SUR

Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL, Nathalie JACQUEMIN, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD.

Membres excusés :

**Pierre SCHNEIDER, procuration à Anny RIEGEL-SUR,
Martine WALTER, sans procuration
Jean-François MAILLOT, procuration à Jean-Paul BRUGGER,
Bruno KIENNERT, sans procuration,
Gwendoline HURSTEL, sans procuration,
Luc SCHIMPF, sans procuration.**

Point supplémentaire.

Le Maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants :

- dans l'Urbanisme : Création d'une classe supplémentaire école élémentaire - Avenants

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu du 11 septembre 2018.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme :

- point sur le chantier de l'école élémentaire

Le conseil s'est rendu sur le chantier avant la séance. Les conseillers se posent les questions suivantes :

- conformité des fenêtres : pas de système de blocage de la porte fenêtre donnant sur le balcon et pas de système limitant l'angle d'ouverture pour les autres fenêtres,
- extincteurs : sont-ils prévus ?
- alarme incendie : sera-t-elle reliée à l'alarme du rez-de-chaussée ?

Le conseil demande un avis écrit du bureau d'études attestant la conformité des fenêtres. Toutes ces questions seront à voir avec le Maître d'œuvre.

Si tous les travaux sont bien coordonnées, il devrait être terminé au plus tard en début de la semaine 44.

- Création d'une classe supplémentaire école élémentaire – Avenants

Après la visite du chantier,

Jean-Paul BRUGGER présente les avenants suivants :

- Lot N°1 Démolition /Gros-Oeuvre, de l'entreprise CONSTRUCTION JEAN CLAUDE KEMPF ET FILS pour un montant de 4 289,50 €/HT soit 5 147,40 €/TTC
- Lot N° 8 Electricité, de l'entreprise HIRTZEL ARBOGAST ET FILS SARL pour un montant de 3 260,70 €/HT soit 3 912,84 €/TTC
- Lot N° 9 Sanitaire, de l'entreprise HIRTZEL ARBOGAST ET FILS SARL pour un montant de 1 013,00 €/HT soit 1 215,60 €/TTC
- Lot N°12 Sols souples, de l'entreprise JEHU ET CIE pour un montant de 732,50 €/HT soit 879,00 €/TTC.

Vu les explications et la présentation des avenants par Jean-Paul BRUGGER,

Il est proposé au conseil de valider les avenants tels que présentés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer les avenants tels que présentés ainsi que tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

- devis pour le mobilier de la nouvelle classe de l'école élémentaire

Vu les explications de l'Adjoint au Maire, Jean-Paul BRUGGER

Il est proposé au conseil d'allouer la somme de 3 200,00 €/TTC pour l'achat du mobilier de la nouvelle classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer la somme maximale de 3 200,00 €/TTC pour l'achat de mobilier de la nouvelle classe.

Adopté à l'unanimité

- déplacement d'un poteau téléphonique de la Rue de Matzenheim

Jean-Paul BRUGGER informe l'assemblée que Monsieur ROTH Tony, du 16 rue de Matzenheim à Sand, a demandé à la Commune de lui permettre de construire un garage extérieur à la place de celui en sous-sol inondé à chaque orage. Pour pouvoir réaliser ce garage, il faudrait déplacer le poteau téléphonique pour un montant de 1 552,96 €/TTC (385,20 € pour l'étude et 1 167,76 € pour l'exécution du travail) et il propose au Conseil la prise en charge suivante :

Monsieur ROTH	1 000,00 €
La Commune	552,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge les 552,96 €, autorise le Maire à signer la commande dès réception de l'attestation écrite de l'engagement de Monsieur ROTH Tony et à lui refacturer un montant de 1 000,00 € pour participation à ces travaux.

Adopté à l'unanimité

- point sur le chantier de l'emplacement réservé

L'entreprise VOGEL reprendra le chantier le lundi 29 octobre, il a fallu au préalable procéder au branchement électrique des 4 maisons de la parcelle Florès ; un câble a également été posé pour alimenter la grande maison KLEIN dans laquelle 3 appartements seront aménagés.

- point sur les DIA

Jean-Paul BRUGGER fait le point sur toutes les DIA du 01 janvier 2018 au 19/10/2018.

- Mérule Place de l'Eglise

Le Maire informe l'assemblée que la Commune a eu un cas de Mérule chez Monsieur et Madame KALCK Eric, qui a été traité rapidement par les propriétaire du bâtiment. Un bureau d'études a sondé le sol du tertre de l'église et il en résulte que l'humidité du sol pourrait favoriser le développement du champignon ou relancer sa prolifération.

Il propose de faire appel à une assistance de maîtrise d'ouvrage en vue de consultation d'entreprises susceptibles de faire les travaux nécessaires qui s'imposeront et de demander aux propriétaires de bien vouloir enlever la gouttière qui déverse sur le tertre de l'église ainsi que de procéder à l'étanchéité du mur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à procéder aux démarches citées ci-dessus et à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

- Chantier salle multifonctions

Une réunion de coordination des travaux a eu lieu le 16 octobre à la Communauté des Communes du Canton d'Erstein et une prochaine se tiendra le 30 octobre à Strasbourg.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Commission culturelle : maisons fleuries

Pour 2018, la commission culturelle du 25/09/2018 propose de primer 20 maison fleuries (dont 1 avec des scores égaux) sur les 27 maisons notées par le jury pour un budget total de 650 € suivant la répartition ci-dessous :

N°	Moyenne	Prix
MAISONS FLEURIES		
1	17,56	70
2	17,22	60
3	15,56	50
4	14,78	40
5	14,67	40
6	14,22	40
7	13,89	40
8	13,78	40
9	13,67	30
10	13,56	30
11	13,22	30
12	12,44	20
13	12,22	20
13	12,22	20
14	11,78	20
15	11,56	20
16	11,44	20
17	11,33	20
18	11,00	20
19	10,78	20
BUDGET TOTAL		650

**HORS CONCOURS 2018
UNE PLANTE**

et de présenter au concours départemental 2018 sur envoi de photos en octobre 2018 :

- le 1^{er} prix 2018
- le 2^{ème} prix 2018
- le hors concours 2018 (1^{er} prix 2017).

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Personnel communal : avancement de grade

Avancement de grade de Anne EIBEL

Le Maire,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 20 Septembre 2018,

VU l'arrêté fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles au titre de l'année 2018,

PROMEUT, Mme. Anne EIBEL au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2018.

Adopté à l'unanimité

Avancement de grade de Francois WEISS

Le Maire,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 20 septembre 2018,

VU l'arrêté fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2018,

PROMEUT, M. François WEISS au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2018.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Finances :

- bulletin municipal : devis

Anny RIEGEL-SUR, présente et commente à l'assemblée le tableau des quatre offres reçues pour l'édition du bulletin municipal :

- l'entreprise FORMACOM de Barr pour un montant de 3 938,00 €/TTC
- l'imprimerie RIF d'Eschau pour un montant de 1 340,00 €/TTC
- l'imprimerie DEPPEN d'Erstein pour un montant de 1 131,60 €/TTC
- E.S.A.T. ESSOR de Strasbourg pour un montant de 1 464,00€/TTC

Vu les explications de l'Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre la moins-disante de l'Imprimerie DEPPEN d'Erstein pour un montant de 1 131,60 €/TTC et autorise le Maire à signer le bon de commande.

Adopté à l'unanimité

- décision modificative du Budget Primitif 2018 N°1

Le Maire propose la décision modificative suivante : :

Section de fonctionnement :

Crédits ouverts

<u>Dépenses :</u>		BP+DM
article 022 Dépenses imprévues	- 30 000,00 €	0,00 €
Chapitre 12		
- article 6411 Personnel titulaire	+ 30 000,00 €	147 226,12 €

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Divers

- Remerciements par l'Adjoint au Maire pour la participation des élus à la sortie en forêt du CME avec le garde forestier,
- Commission culturelle : le 30/10/2018 à 20h,
- FC Sand : assemblée générale le 10/11/2018,
- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement aux monuments aux morts vers 11h45,
- Commission agriculture forêt environnement : le 13/11/2018 à 20h
- CPE Sand : Halloween le 31/10/2018 à partir de 17h15 passage dans la commune,
- CME : le 17/11/2018 à 10h30 au CPI,
- CPE Sand : bourse aux jouets et vêtements d'enfants le 04/11/2018,
- Prochain conseil municipal le 26/11/2018 à 20h.

Le conseil municipal est clos à 22h08.

.....


